

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DUERNE

Séance du 11 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze du mois de mars, à vingt heures trente minutes, en application des articles L 2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.), s'est réuni en session ordinaire en Mairie, le Conseil Municipal de la Commune de DUERNE, sous la présidence de Monsieur Benoit VERNAISON, Maire, en ses lieux habituels.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/03/2021

Présents : M. Benoit VERNAISON ; Mme. Marie Dominique CHEVRON ; Mme. Noémie VILLARD ; Mme. Marie Thérèse FAYOLLE ; M. Cédric FONT ; Mme. Claudie BARCET ; M. Anthony CUNHA ; Mme. Mariane MASSON ; Mme. Marie Line BALMONT ; Mme. Elodie MARION ; Mme. Isabelle BALLAS ; M. Laurent GIAUFFRET

Absents excusés : M. Romuald BANSE M. Yves MAHY ; M. PETRE Maurice

Secrétaire de Séance : Mme. Marie Dominique CHEVRON

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du C. G. C. T, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Mme. Marie Dominique CHEVRON est désigné pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Le compte rendu de la session précédente est validé à l'unanimité

1. VOTE DES BUDGETS :

• VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Les comptes administratifs suivants sont validés à l'unanimité :

BUDGET COMMUNAL 2020 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes 801 752,33 €

Dépenses 402 359,79 €

EXCEDENT 399 392,54 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes 416 878,73 €

Dépenses 209 752,32 €

EXCEDENT 207 126,41 €

RESTES A REALISER 2020 (RAR)

Recettes 446 691,00 €

Dépenses 198 173,00 €

DEFICIT - 248 518,00 €

Budget Activités Commerciales 2020 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes 44 252,46 €

Dépenses 11 053,41 €

EXCEDENT 33 199,05 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes 22 285,35 €

Dépenses 45 670,04 €

DEFICIT - 23 384,69 €

Budget Lotissement 2020 clôturé au 31/12/2020 :

Il n'y a pas eu de mouvement comptable sur ce budget en 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT en Recettes & en Dépenses **0,00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT en Recettes & en Dépenses **0,00 €**

Budget Nouveau Quartier clôturé au 31/12/2020 :

Il n'y a pas eu de mouvement comptable sur ce budget en 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT en Recettes & en Dépenses **0,00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT en Recettes & en Dépenses **0,00€**

• **AFFECTATION DU RESULTAT 2020 : Budget Communal et du Budget Activités Commerciales**

Il s'agit d'affecter une partie du résultat de fonctionnement 2020 à la section d'investissement. Le montant doit couvrir le déficit d'investissement ainsi que le déficit des restes à réaliser (dépenses non réalisées sur 2020 et reportées en 2021).

- Pour le **BUDGET COMMUNAL**, le besoin d'affectation du résultat est validé pour un montant de **399 392,54 €** :

Affectation à l'article 1068 en investissement : **41 391,59 €**

Report à l'article 002 en fonctionnement : **358 000,95 €**

Report à l'article 001 en investissement : **221 902,32 €**

- Pour le **BUDGET ACTIVITES COMMERCIALES**, le besoin d'affectation du résultat est validé pour un montant de **33 199,05 €** :

Affectation à l'article 1068 en investissement : **23 384,69 €**

Report à l'article 002 en fonctionnement : **9 814,36 €**

• **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021**

Les budgets primitifs 2021 sont validés à l'unanimité comme suit :

BUDGET COMMUNAL 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses **790 816,00 €**

Recettes **790 816,00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses **855 225,00 €**

Recettes **855 225,00 €**

BUDGET ACTIVITES COMMERCIALES 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses **42 033,00 €**

Recettes **42 033,00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses **54 513,00 €**

Recettes **54 513,00 €**

- **VOTE DES COMPTES DE GESTION 2020**

Les Comptes de Gestion 2020 transmis par la Trésorerie des Monts du Lyonnais sont conformes aux comptes de la commune. **Ils sont validés à l'unanimité.**

2. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur le Maire après avoir montré l'évolution sur 5 ans des impôts et taxes, rappelle que les taux n'ont jamais été augmentés et que depuis 2013 seul la taxe d'habitation a été revue, Duerne est à 16.15%. Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués sur la commune pour les taxes suivantes :

- Taxe foncière bâti : 17,87%
- Taxe foncière non bâti : 46,49%

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur une éventuelle augmentation, ils considèrent, à l'unanimité, que ce serait mal venu de le faire surtout en cette période de crise sanitaire d'autant plus que les bases augmentent chaque année.

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 à l'unanimité des membre présents.

3. SPL FUSION

Le territoire de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais compte deux sociétés publiques locales (SPL) qui accueillent les enfants de moins de 6 ans. Le projet de fusion a pour but la maîtrise des couts de gestion. Les Conseils d'Administration respectifs de ces deux SPL tenus le 24 septembre 2020 ont considéré opportun de réunir les deux sociétés en une seule, par une procédure de « fusion absorption » notamment dans le but d'offrir une meilleure lisibilité et efficacité du service rendu.

Répartition de l'actionnariat de l'Absorbante avant fusion		
Actionnaires	Nombre d'actions	Participation
Communauté de Communes des Monts du Lyonnais	99	60%
Commune de Brussieu	20	12,1%
Commune de Sainte-Foy-l'Argentière	20	12,1%
Commune de Saint-Laurent-de-Chamousset	13	7,9%
Commune de Brullioles	8	4,9%
Commune de Montrottier	5	3%
Total	165	100%
Répartition de l'actionnariat de l'Absorbante après fusion		
Actionnaires	Nombre d'actions	Participation
Communauté de Communes des Monts du Lyonnais	121	59,60%
Commune de Brussieu	20	9,85%
Commune de Sainte-Foy-l'Argentière	20	9,85%
Commune de Saint-Laurent-de-Chamousset	13	6,40%
Commune de Brullioles	8	3,94%
Commune de Montrottier	5	2,46%
Commune de Duerne	16	7,88%
Total	203	100%

La fusion est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

* **Réunion diagnostic de territoire :** Très faible audience à Duerne malgré l'intérêt certain et l'excellente organisation.

* Travaux Eglise : des relevés ont été fait pour connaître l'état des enduits

* **Commissions :**

Développement durable :

Lancement du click & collect à l'ancienne école, le local VENET n'est pas exploitable dans l'immédiat suite au droit de préemption. RV avec Epora le 17/03 à 8h30.

Pour le projet de click & collect, le but était de mettre en place un service qui n'existe pas dans la commune et d'offrir aux habitants des produits locaux. Le projet sera impulsé par la commune pour une future indépendance des agriculteurs.

Projet de végétalisation du bourg en cours avec M. CHAMBE

Communication :

Présentation du livret d'accueil pour les nouveaux arrivants.

Sur le site de la Mairie, les projets de la commune doivent être mis à jour, chaque commission et groupe de travail peut préparer un article à cet effet.

Affaires scolaires :

Pour les inscriptions à l'école le numéro à joindre sera celui de la Mairie.

Dates à retenir :

Réunion pôle sportif : 18/03 à 18H

Commémoration du 19/03 à 9H00 vers le Monument aux morts

Réunion du CCAS le 24/03 20H00

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain Conseil municipal : **jeudi 08/04/2021 à 20H30.**

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23H00.



Le Maire,

Benoit VERNAISON